



Facturation électronique

Boîte à outils adjudicateurs

Comment informer les entreprises, en tant qu'adjudicateur, sur les obligations concernant l'e-facturation ?

Le 1er mars 2024, la troisième phase est entrée en vigueur concernant l'obligation pour les entreprises d'envoyer leurs factures par voie électronique. Désormais, les entrepreneurs sont obligés de transférer électroniquement les factures supérieures à 3 000 euros dans le cadre de certains marchés publics.

Vous pouvez informer les entreprises sur cette obligation de différentes façons :

1. Dans le cahier des charges

Utilisez nos [documents-modèles](#) pour les cahiers des charges fournitures ou services. Vous y trouverez les modalités en ce qui concerne l'envoi des factures électroniques.

2. Sur le bon de commande

Vous pouvez utiliser ce texte sur le bon de commande :

français	néerlandais
Les commandes sont presque exclusivement facturées par voie électronique, même si vous êtes une entreprise étrangère. Consultez les documents de commande pour connaître les modalités d'envoi des factures électroniques. Vous pouvez trouver plus d'informations sur Comment travailler avec la facturation électronique ?	Bestellingen worden bijna uitsluitend elektronisch gefactureerd, ook als je een buitenlandse onderneming bent. Bekijk de opdrachtdocumenten om de modaliteiten rond het versturen van elektronische facturen te kennen. Je vindt meer informatie op Hoe werken met elektronische facturatie?

3. Que faire quand vous recevez une facture non-électronique ?

La transition complète vers la facturation électronique est un projet de longue haleine et demande une gestion conséquente. Refuser des factures non-électroniques en fait partie.

Vous pouvez utiliser ce texte quand vous recevez une facture non-électronique :

français	néerlandais
<p>Cher entrepreneur,</p> <p>Nous avons reçu votre facture de (XX/XX/XXXX) pour cession (REFERENCE).</p> <p>Nous ne pouvons pas accepter votre facture sous cette forme et ne pouvons donc pas la payer. Comme indiqué dans les documents de commande (METTRE LE LIEN VERS LES DOCUMENTS DE MISSION), nous n'acceptons que les factures électroniques.</p> <p>Envoyez-nous votre facture au format électronique. Dès que nous recevons la facture sous la forme correcte, et à condition que les autres aspects soient également corrects et complets, nous pouvons procéder au paiement.</p> <p>Plus d'informations sur la facturation électronique.</p> <p>Cordialement,</p>	<p>Beste ondernemer,</p> <p>We hebben je factuur van (XX/XX/XXXX) voor opdracht (REFERENTIE) goed ontvangen.</p> <p>We kunnen je factuur in deze vorm niet aanvaarden en bijgevolg ook niet uitbetalen. Zoals vermeld in de opdrachtdocumenten (LEG DE LINK NAAR DE OPDRACHTDOCUMENTEN) aanvaarden we enkel nog elektronische facturen.</p> <p>Bezorg ons je factuur in elektronisch formaat. Zodra we de factuur in de juiste vorm ontvangen, en voor zover de overige aspecten correct en volledig zijn, kunnen we overgaan tot uitbetaling.</p> <p>Meer informatie over elektronische facturatie.</p> <p>Met vriendelijke groeten,</p>